

Date : Vendredi 21 juillet 2023

Heure : 18h40

DECISION N°1 DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

de: Collège des Commissaires Sportifs

Document n° : 2.3

à : Tous les concurrents

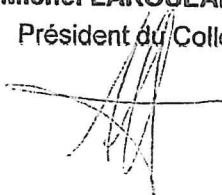
Nombre de pages : 1

Pièce jointe : 0

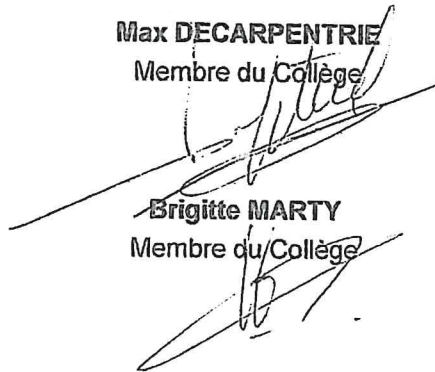
A la suite de la neutralisation de l'ES 11 , les concurrents 70-69-57-58-32-66-62-61-12-72-25-68-53 n'ont pas effectué cette ES en condition de course., les commissaires sportif décident, conformément à l'article 7.5.16 du règlement standard des rallye, d'attribuer à ces concurrents le temps suivant :

9' 48,1

Michel LAROULANDIE
Président du Collège



Max DECARPENTRIE
Membre du Collège



Brigitte MARTY
Membre du Collège

Gérard FOURNIER
Membre du Collège



Gérard TEXIER
Membre du Collège

